



Le Développement Durable

Comment mesurer et améliorer les pratiques et les performances des Collectivités Locales et Territoriales en matière de Développement Durable

Un modèle d'évaluation pour...



- Mieux comprendre les enjeux du Développement Durable
- Partager les concepts et principes généraux du Développement Durable
- Réaliser un diagnostic stratégique du territoire
- Dialoguer et faire participer l'ensemble des parties intéressées
- Définir des priorités et élaborer l'Agenda 21 du territoire
- Faciliter le suivi des actions et communiquer sur les résultats obtenus

Arilès
Développement Durable

11, rue de Caumartin
75009 Paris

Tel : 01 40 06 07 00

Fax : 01 40 06 01 68

Contact : F. Sauzet

E-mail : D2@ariles.com

Web : www.ariles.com



Le modèle d'évaluation Développement Durable pour les Collectivités Locales et Territoriales

Penser le territoire autrement : le développement économique des territoires ne peut plus se concevoir sans prendre en compte les liens avec les aspects sociaux culturels et environnementaux.

Le rôle des collectivités territoriales est décisif pour réaliser ce défi : construire un avenir durable, qui corresponde aux attentes exprimées par les citoyens et les différents acteurs, en instaurant une pratique du dialogue et de la collaboration.

Depuis longtemps engagé sur la voie du Développement Durable, Arilès a élaboré le premier modèle d'évaluation des pratiques et des performances en matière de Développement Durable.

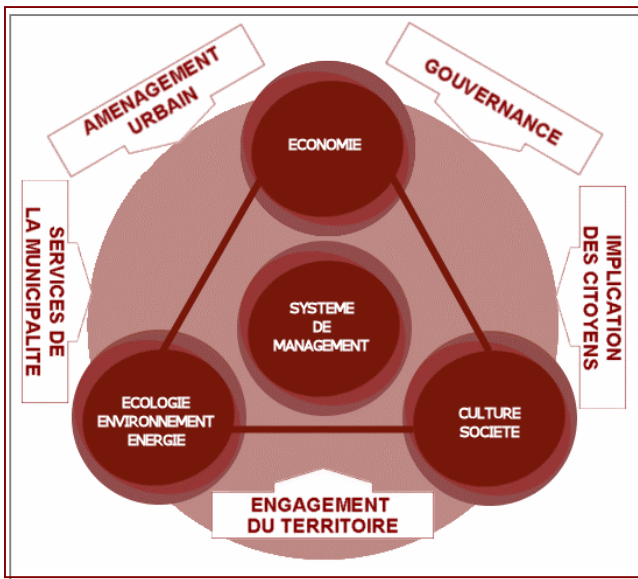
La vocation de ce guide est de permettre aux collectivités locales de définir, mettre en place et suivre d'une façon simple et efficace leur Agenda 21.

Une base documentaire reconnue :

Plus de vingt textes et normes internationaux et nationaux ont été utilisés comme base de notre réflexion : regroupés, synthétisés et rendus homogènes, ils forment la trame de notre modèle.

Principaux documents de référence utilisés

Conférence de Rio de Janeiro
Traité d'Amsterdam
Loi d'orientation pour l'aménagement et le Développement Durable du territoire (Loi Voynet)
Loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain
Global Compact (ONU)
SD 21 000



Un modèle spécifique et global :

Les différents aspects du Développement Durable sont regroupés en 9 grands chapitres.

Le modèle est bâti autour des axes économiques, environnementaux et sociaux (chapitres *Economie* ; *Ecologie, Environnement et Energie* ; *Culture et Société*). Le chapitre *Systeme de Management* permet de gérer d'une façon intégrée et cohérente ces thèmes.

L'orientation Développement Durable trouve son sens et ses perspectives dans la politique et les objectifs définis par la Collectivité (*Engagement du territoire*). Les autres aspects du Développement Durable sont le mode de *Gouvernance*, *l'Implication des citoyens*, les *Services de la municipalité* et *l'Aménagement urbain*.

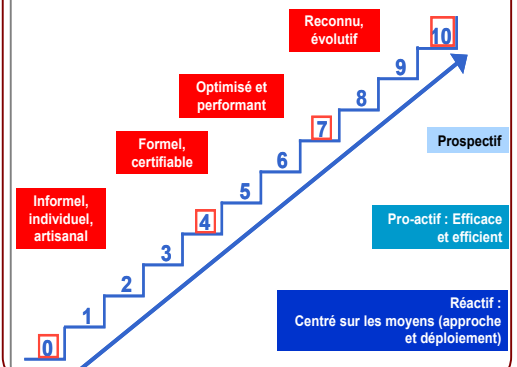
Une grille de maturité simple :

L'échelle de maturité constituée de dix étapes, propose au territoire des actions à mettre en place pour évoluer sur la voie du Développement Durable. Cette progression est étalonnée sur des référentiels de management internationaux, depuis la simple conformité réglementaire jusqu'à une reconnaissance externe.

Un enchaînement progressif des étapes :

Les premières étapes se focalisent sur les moyens et méthodes à mettre en place. Ensuite, les indicateurs, les moyens de mesure et d'analyse décrits dans les étapes suivantes, permettent à la collectivité locale d'évaluer les progrès accomplis et de piloter l'amélioration continue. Enfin, les dernières étapes suggèrent de capitaliser les meilleures pratiques, d'innover vers de nouvelles solutions et de promouvoir la démarche du Développement Durable bien au-delà du domaine d'influence habituel.

Grille de maturité



L'offre Arilès en matière de Développement Durable

Pour qui ?

Le modèle a été conçu comme un guide d'aide à la décision et à l'action, à l'usage :

- Des Collectivités locales
Commune, Communauté d'agglomération, Département...
- Des élus
Maire, Président de l'Intercommunalité
- Des services techniques
- Des collectivités
- Des acteurs socio-économiques

Processus d'élaboration :

- Rédigé par les consultants d'Arilès, spécialistes du Conseil en Management
- Sous la direction de F. SAUZET Directeur Général d'Arilès
- Revu par le Comité d'expertise d'Arilès, constitué de Consultants auprès de collectivités locales, d'élus, de Responsables Développement Durable.

Auto-évaluation :

Un programme informatique simple permet, par le biais d'une série de questions, de mesurer le niveau de maturité du territoire. L'application propose les pistes d'actions nécessaires à la progression.

Le Développement Durable, pour :

- Entreprendre une politique plus responsable, plus transversale et plus décentralisée.
- Augmenter l'attractivité des territoires par l'amélioration de la qualité de vie, de la richesse des paysages, du patrimoine naturel,...
- Construire une démocratie fondée sur l'adhésion et la participation de l'ensemble des acteurs
- Favoriser les principes de responsabilité, de prévention et de précaution
- Assurer une plus grande solidarité, dans le temps et dans l'espace

Notre vision du Développement Durable combine à la fois une orientation long terme et des réalisations concrètes immédiates.

Arilès conseille les collectivités locales dans l'élaboration de l'Agenda 21

- Analyse des principaux enjeux et impacts (sociaux, environnementaux, économiques)
 - Analyse des données, rapports et chartes
 - Audition des acteurs (élus, administrations)
 - Recueil des besoins/attentes des citoyens, par le biais de micro-trottoir, enquête, sondages
- Identification des bonnes pratiques existantes
- Analyse des risques et prise en compte des nouvelles exigences légales et réglementaires
- Définition des enjeux, des objectifs prioritaires et des plans d'actions associés
- Définition du Tableau de bord Développement Durable et construction du système de suivi (indicateurs de pilotage)

Arilès accompagne les collectivités locales dans le déploiement de la politique Développement Durable

- Implication des citoyens dans les agendas 21 locaux, par la mise en place de :
 - Conseils municipaux élargis
 - Enquêtes tout ménage / habitants
 - Comités de quartier
 - Réunions et débats publics
 - Ateliers et groupes de travail
- Communication avec l'ensemble des parties intéressées
 - site Internet/Intranet, affiches, forums, journal interne
- Mise en place d'une structure permanente de pilotage Développement Durable
- Veille réglementaire (environnement, sécurité)
- Mise en place de systèmes de Management
 - ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, SA 8000
- Conduite du changement appliquée à l'intégration du développement durable
- Définition et mise en place de partenariats avec des associations / entreprises / ONG
- Notation externe et processus d'auto-évaluations contradictoires
 - Audits Qualité – Environnement – Sécurité – Responsabilité Sociale
 - Évaluation par les agences de notation et les parties intéressées

Arilès assiste les collectivités locales dans la communication des résultats

- Élaboration du « Rapport Développement Durable »
- Vérification et fiabilisation du reporting environnemental, social et sociétal
- Amélioration du « rating » des agences de notation
- Préparation des collectivités à des concours développement durable (exemples : les rubans du développement durable, Prix EFQM)



Arilès, Conseil en management

Depuis 1998, Arilès accompagne des Collectivités Locales, des entreprises publiques et privées, des groupes internationaux, des PME-PMI, dans l'amélioration de leurs performances économiques, sociales et environnementales.

Arilès développe une large gamme de compétences, autour du Développement Durable, de la Qualité, de l'Environnement et de la Sécurité.

Exemples de mission :

- Elaboration d'études de synthèse sur le développement durable
- Certification ISO 14001 et réalisation de veilles réglementaires
- Mise en place de systèmes de Management de la Qualité ISO 9001
- Rédaction de rapports Développement Durable
- Conduite de projets EFQM (Prix Européen de la Qualité)
- Analyse de l'impact de l'activité d'une organisation sur son environnement local et national
- Mise en place de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Mise en place de Tableaux de Bord prospectifs (Business Balanced Scorecard)
- Organisation de Benchmarking
- Définition de la stratégie de Management des Compétences

Les consultants d'Arilès sont :

Auditeurs Qualité ISO 9001
Auditeurs Environnement ISO 14001
Auditeurs Sécurité OHSAS 18001
Auditeurs SA 8000
Evalueurs Prix Européen de la Qualité
Evalueurs Prix Français de la Qualité

Ils nous font confiance :

- Sociétés d'Economie Mixte (SEM)
- CAT L'Envolée
- Centre médico-social de la Gabrielle
- RATP
- SYSTRA
- La Poste
- Accor / IBIS
- Chronopost
- Compaq
- Europcar Lease
- France Telecom
- Ordre des Avocats de Grenoble
- Philips France, Dubaï et Maroc
- Siemens

Arilès Développement Durable

11, rue de Caumartin
75009 Paris
Tel : 01 40 06 07 00
Fax : 01 40 06 01 68
Contact : F Sauzet
E-mail : D2@ariles.com
Web : www.ariles.com